

Conseil scientifique de l'ENS

2 DÉCEMBRE 2019

Projet de procès-verbal

Membres nommés présents :

Stanislas LYONNET, Président du Conseil scientifique, Professeur en génétique, Université de Paris Descartes
Anne EPHRUSSI, Professeure de biologie moléculaire, Heidelberg (Allemagne)
Justine LACROIX, Professeure de théorie politique, Université libre de Bruxelles (Belgique)
Saadi LAHLOU, Directeur, Institut d'études avancées de Paris
Pierre-Michel MENGER, Professeur au Collège de France, Chaire de sociologie du travail créateur
Estelle OUDOT, Professeure de la langue et littérature grecque, Université de Bourgogne
Emmanuel TRIZAC, Directeur du LPTMS, Université de Paris Sud

Membres nommés absents :

Daphné BAVELIER, Professeure au département de psychologie et sciences de l'éducation, Université de Genève (Suisse)
Elisabeth GASSIAT, Professeure de mathématiques, Université de Paris Sud
Pop NDIAYE, Professeur d'histoire, Sciences Po Paris

Membres élus présents :

Représentant des professeurs et assimilés :

Bernard PLAÇAIS, Professeur des universités
Johanna SIMEANT-GERMANOS, Professeure des universités

Représentant des autres enseignants et personnels :

Romain JOLIVET, Maître de conférences, Ecole normale supérieure, Département de géosciences
Serge RUDIUK, Chargé de recherche, Ecole normale supérieure, Département de chimie

Représentant des ingénieurs d'études et ingénieurs de recherche :

Pascale ARAUZ-AUBRUN, Ingénieure d'études de recherche et formation Ecole normale supérieure, Bibliothèque de lettres

Représentant des normaliens élèves :

Lucas GIERCZAK-GALLE, Elève normalien

Représentant des normaliens étudiants et étudiants mastériens :

Janek GUERRINI, Etudiant normalien
Nicolas OBTEL, Etudiant normalien
Cécile CRIMON, Etudiante mastérienne

Membres de droit :

Marc MEZARD, Directeur
Anne CHRISTOPHE, Directrice adjointe Sciences
Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres
Emmanuelle SORDET, Directrice de la bibliothèque générale

Invités permanents :

Dominique COMBE, Directeur des relations internationales
Laurence CORVELLEC, Directrice générale des services
Dorothée BUTIGIEG, Directrice des études Lettres

Assistaient également :

Sylvain MAGONTIER
Hélène BLAIS
Pierre SENELLART

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du compte rendu du Conseil scientifique du 1 ^{er} juillet 2019	4
II.	Campagne de moyens	4
III.	Structuration de la formation sur la thématique « Planète vivante, milieux humains »	5
IV.	Ouvertures de postes de professeurs	5
V.	Professeurs extraordinaires	7
1.	Vote sur la durée du titre de professeur extraordinaire	7
2.	Vote sur le renouvellement de James Rothman	8
3.	Vote sur la nouvelle demande pour Corinne Le Quéré.....	8
VI.	Point sur l'ouverture à la diversité sociale	8
VII.	Bilan des concours de recrutement des normaliens 2019 Lettres et Sciences	12
VIII.	Point « Programmes gradués PSL » et appel d'offre Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence (SFRI).....	14
IX.	Bilan de la rentrée des nouveaux Masters	14
X.	Points d'actualités	14
1.	PSL (décret, élections, etc.).....	14
2.	Nouveaux référents (intégrité scientifique ; racisme et antisémitisme)	14
XI.	Intervention de Frédéric Worms	14
1.	Programme Humanités globales	14
2.	Colloque Janvier 2020	15
3.	Focus sur une activité de recherche	15
XII.	Questions diverses	15

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Daphné BAVELIER a donné procuration à Stanislas LYONNET.

I. Approbation du compte rendu du Conseil scientifique du 1^{er} juillet 2019

Après avoir délibéré, et sous réserve de la prise en compte des modifications demandées en séance, le Conseil scientifique approuve le procès-verbal du CS du 1^{er} juillet 2019.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

II. Campagne de moyens

Marc MEZARD indique que le budget est globalement comparable à celui de l'année précédente. Quelques décalages entre les recettes et les dépenses sur des engagements pluriannuels ont toutefois compliqué sa finalisation.

Le budget prévoit 125 millions d'euros de dépenses et 121 millions d'euros de recettes, soit un déficit de près de 4 millions d'euros. Le déficit attendu pour 2019 s'élevait pratiquement à 5 millions d'euros.

La priorité a été donnée aux recrutements. En revanche, des efforts ont dû être réalisés sur les dépenses de fonctionnement, qui étaient traditionnellement en légère augmentation. Le budget a été construit sur la base d'une baisse de 3 %.

Le nombre de contrats doctoraux connaît une progression assez significative.

Chaque année, l'Ecole bénéficie de 137 contrats doctoraux spécifiques normaliens. Depuis trois ans, ceux-ci apparaissent dans le budget, même si une grande majorité des thèses est effectuée dans d'autres établissements. Sur les 137 contrats doctoraux spécifiques normaliens, au moins 50 thèses doivent être réalisées en dehors de l'Île-de-France et un maximum de 31 peuvent l'être au sein de PSL. Cet accord a été passé avec le ministère au nom du rayonnement de l'ENS sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, l'Ecole dispose de 13 contrats doctoraux par an qui lui sont attribués par le ministère et, en 2020, elle bénéficiera de 86 contrats financés sur des projets de recherche. Ils n'étaient que 63 en 2019.

En 2012, l'Ecole ne comptait qu'une vingtaine de doctorants. Ils sont désormais plus de 500. Bien qu'il reste des exceptions, l'objectif est de faire en sorte que les doctorants qui effectuent leur thèse à l'ENS y soient inscrits.

Environ 20 millions d'euros sont ouverts pour les contrats de recherche dès le budget initial. Il est toutefois très compliqué d'avoir de la visibilité dans ce domaine. Des budgets rectificatifs interviendront forcément en cours d'année. Une partie de l'activité reste par ailleurs gérée par les organismes de recherche, même si elle se déroule au sein de l'Ecole.

Quatre postes de professeurs seront ouverts, dont deux qui avaient déjà été arbitrés en 2019. Compte tenu de leur caractère spécifique, il avait été décidé de prendre davantage de temps pour les définir.

Anne CHRISTOPHE indique que les budgets de fonctionnement des départements scientifiques ont globalement été reconduits, avec une baisse générale de 3 %. Des efforts supplémentaires ont été demandés à la chimie, qui bénéficie par ailleurs d'un postdoc de deux ans en soutien d'un poste

de professeur junior. A l'inverse, la physique s'est vue octroyer des crédits supplémentaires pour financer les travaux de réinstallation des équipes expérimentales qui devront quitter le grand hall pour sa rénovation. Il est également prévu de changer les équipements des espaces de TD à Montrouge.

Frédéric WORMS note qu'une baisse de 3 % a également été appliquée aux budgets de fonctionnement des départements de lettres. Les demandes ont généralement été acceptées. Des rééquilibres pourraient intervenir au profit de la géographie et des sciences de l'antiquité. Sur les départements de lettres, l'apport des EUR est significatif en termes de financement.

III. Structuration de la formation sur la thématique « Planète vivante, milieux humains »

Ce point est traité dans le cadre du III de l'ordre du jour.

IV. Ouvertures de postes de professeurs

Frédéric WORMS indique que l'ouverture de deux postes transversaux est prévue. L'intitulé « philosophie et sciences contemporaines » a finalement été retenu pour l'un d'eux. Cet intitulé signifie un double besoin de réflexion épistémologique mais « embarquée » dans une des sciences en pleine transformation aujourd'hui. Sa création est un geste fort de l'École. La définition du profil a demandé un peu de temps, car celui-ci se trouve à l'interface de plusieurs départements littéraires et scientifiques. Il est à la fois très original et très important pour l'avenir.

En ce qui concerne la formation « planète vivante, milieux humains », **Anne CHRISTOPHE** explique que l'objectif est de recruter un professeur en biologie ou en géosciences. Celui-ci devra s'intéresser au changement climatique et à ses conséquences sur l'évolution de la société. Le processus de recrutement a déjà été engagé. Deux sessions du comité de sélection sont prévues au mois de janvier et au début du mois de mars.

Hélène BLAIS indique qu'il est prévu de recruter un poste de professeur en histoire moderne. Il existe un besoin en termes d'enseignement suite au départ d'un maître de conférences qui était en détachement. Il a été décidé de transformer ce poste en professeur pour répondre aux besoins d'encadrement des thèses et des masters. La personne qui sera retenue assumera aussi des responsabilités administratives et devra s'insérer dans un certain nombre de programmes de l'École. Idéalement, elle devrait avoir une expérience internationale et être capable de dispenser un certain nombre de cours en anglais.

Romain JOLIVET demande si des candidats ont déjà été identifiés pour le poste en histoire moderne.

Hélène BLAIS répond par la négative. À ce stade, la publicité a été réduite, car le budget n'a été validé que récemment. Le profil est volontairement assez large pour attirer les meilleurs candidats.

Pierre SENELLART rappelle que le département d'informatique a connu le départ de trois maîtres de conférences et d'un professeur. Parallèlement, deux maîtres de conférences et un professeur, qui vient de prendre ses fonctions, ont été recrutés. Les enseignants, qui étaient neuf en 2011, sont six actuellement, sachant que la mise à disposition de l'un des professeurs s'achève en 2020.

Globalement, l'activité du département s'articule autour de quatre thématiques, en l'occurrence les langages et la sûreté, la cyber sécurité, l'informatique théorique et la science des données. Le dernier recrutement de professeur portait sur cette dernière dimension. L'objectif est donc de couvrir les autres aspects. La personne qui sera retenue devra s'intégrer au sein de l'une des équipes travaillant déjà sur ces thématiques ou éventuellement créer une équipe supplémentaire.

Pierre-Michel MENGER s'enquiert des tensions qui peuvent exister sur les recrutements en informatique. Il demande en outre des précisions sur l'âge de recrutement.

Pierre SENELLART répond que les tensions dépendent des domaines. Elles sont plus importantes en science des données qu'en informatique fondamentale. Pour attirer des candidats, le nouveau mécanisme de professeur junior pourrait s'avérer intéressant. Dans les faits, les professeurs rejoignent l'Ecole assez tardivement dans leur carrière. Il ne s'agit pas d'une volonté spécifique.

Marc MEZARD confirme que dans des secteurs où la concurrence est importante, proposer un poste à des personnes assez jeunes, avec un statut de professeur junior, constitue une piste intéressante à explorer.

Stanislas LYONNET souhaite avoir des précisions sur l'ouverture internationale des différents postes.

Hélène BLAIS indique qu'en ce qui concerne le poste d'histoire moderne, la maîtrise du français reste obligatoire. Il existe en effet des contraintes liées à la préparation de l'agrégation. Le profil recherché serait plutôt un français ayant eu une expérience à l'international. Cet *a priori* pourrait cependant être dépassé en fonction des candidatures. De ce point de vue, une expérience récente avec un enseignant espagnol s'est avérée très enrichissante et a montré que les difficultés pouvaient être surmontées.

Pierre SENELLART indique qu'en informatique, la maîtrise du français n'est pas obligatoire. Beaucoup d'enseignements sont déjà dispensés en anglais. En revanche, la personne qui sera retenue devra être opérationnelle relativement rapidement sur des tâches administratives. Sans être forcément francophone lors de son recrutement, il faudrait donc qu'elle puisse acquérir un minimum de connaissances en français.

Emmanuel TRIZAC s'enquiert du vivier concernant le poste de philosophie et sciences contemporaines.

Frédéric WORMS indique que le poste, majoritairement orienté sur la recherche, sera pleinement ouvert à l'international. Aucune langue ne sera précisée dans le profil. Un vivier existe en Europe mais également dans le monde entier.

Janek GUERRINI demande si la maîtrise immédiate du français est indispensable pour le poste d'histoire moderne.

Hélène BLAIS n'exclut pas de conserver une certaine ouverture sur le sujet lors de l'examen des candidatures mais répète tout de même que cette personne devra être en mesure de prendre en charge l'enseignement de l'agrégation dès l'an prochain.

Saadi LAHLOU demande comment sont effectués les arbitrages entre les mises à disposition ou les recrutements.

Marc MEZARD indique que l'objectif est de préserver un équilibre global. Dans le cas du département d'informatique, un recrutement paraît nécessaire. Les départs ont été nombreux et doivent être progressivement remplacés. Il semble exister une prise de conscience de la part de l'ensemble de l'écosystème, y compris les GAFAs, pour préserver l'enseignement et permettre de former les futurs étudiants.

Saadi LAHLOU évoque la possibilité d'attirer des candidats de l'extérieur, notamment chez les GAFAs.

Marc MEZARD reconnaît que des mouvements dans ce sens sont très compliqués. Il est, en revanche, possible que des personnes viennent contribuer aux cours.

Anne CHRISTOPHE et Frédéric WORMS présentent les créations, prolongations et renouvellements d'autres postes académiques.

Bernard PLAÇAIS s'enquiert des règles qui président à la prolongation des professeurs attachés.

Marc MEZARD explique que ceux-ci sont généralement renouvelés pendant six ans. Puis, exceptionnellement, un renouvellement peut être envisagé pour quatre années supplémentaires. La question se posera surtout en 2020, c'est-à-dire six ans après la première campagne. *A priori*, il devrait y avoir six ou sept demandes de renouvellement, soit environ un tiers. Cette proportion serait acceptable. L'acceptation dépendra toutefois de l'activité des départements et des échanges qui auront lieu avec le CNRS.

Serge RUDIUK demande si la création de PSL aura un impact sur le volume de postes ENS-CNRS.

Marc MEZARD répond par la négative. Les différents dispositifs sont complémentaires, avec des sources de financement différentes.

Romain JOLIVET demande si les remplacements sont forcément effectués à l'identique.

Marc MEZARD confirme que des évolutions peuvent intervenir, en fonction des besoins des départements. Le protocole ENS-CNRS prévoit de faire la distinction entre les maîtres de conférences et les professeurs mais une certaine souplesse demeure dans ce domaine.

Stanislas LYONNET souhaite que le Conseil scientifique se prononce sur la stratégie de l'Ecole en matière d'ouvertures de postes.

Marc MEZARD confirme qu'il serait souhaitable de disposer d'un avis du Conseil scientifique, même si la décision relative aux ouvertures de postes sera formellement prise par le Conseil d'administration.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la stratégie de l'ENS en matière d'ouvertures de postes.

Votants : 20 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 1

V. Professeurs extraordinaires

1. Vote sur la durée du titre de professeur extraordinaire

Marc MEZARD rappelle que le titre de professeur extraordinaire a été créé en 2014. L'objectif était de pouvoir associer à des projets de recherche menés par l'Ecole des professeurs étrangers de très haut niveau ayant une activité scientifique internationale. Aucune rémunération n'est liée à ce titre. Une présence de deux à trois semaines chaque année est, en revanche, attendue.

Actuellement, l'Ecole compte quatre professeurs extraordinaires.

Initialement, aucune durée n'avait été fixée. Toutefois, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un titre honorifique, il est proposé de la fixer à cinq années, renouvelables.

Si cette disposition était adoptée, elle supposerait de voter sur le renouvellement du titre de professeur extraordinaire de James Rothman, dont le lien avec l'Ecole reste très fort. Le

renouvellement du titre de Stuart Edelstein, qui était également professeur extraordinaire depuis 2014, ne serait, en revanche, pas demandé.

Anne EPHRUSSI demande combien de renouvellements seraient possibles.

Marc MEZARD ne souhaite pas fixer de limite dans ce domaine, puisque le renouvellement est lié à la réalité des relations entretenues avec l'Ecole.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve que la durée du titre de professeur extraordinaire soit fixée à cinq années renouvelables.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

2. Vote sur le renouvellement de James Rothman

Anne CHRISTOPHE indique que James Rothman conserve des interactions fortes avec l'Ecole. Sa collaboration scientifique avec l'ENS s'est renforcée par l'obtention en 2015 d'un financement ERC entre UCL et le département de physique. Il est par ailleurs membre du Conseil d'administration de la fondation américaine « Friends of ENS », dont le rôle est très important pour attirer des mécènes américains. Il a également été impliqué dans l'élaboration du projet QBio qui va bientôt voir le jour sur le campus de l'ENS. Pour ces raisons, le directeur du département de physique demande la reconduction de son titre de professeur extraordinaire.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve le renouvellement de James Rothman.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

3. Vote sur la nouvelle demande pour Corinne Le Quéré

Anne CHRISTOPHE indique que Corinne Le Quéré souhaite rejoindre le département de géosciences de l'Ecole, avec lequel elle entretient un certain nombre d'interactions dans le cadre de ses travaux de recherche. Cette demande est fortement soutenue par le directeur du département.

Corinne Le Quéré a une forte expérience en matière de recherche mais est également très impliquée dans la prise en compte des impacts du changement climatique sur la société. Elle a été l'une des principales auteures des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} rapports du GIEC. Elle préside en outre le Haut conseil pour le climat, ce qui l'amène à être régulièrement présente en France. Elle est déjà venue à l'Ecole, notamment pour l'animation d'une conférence qui a été très appréciée, et souhaite s'impliquer plus fortement à l'avenir.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la nouvelle demande de Corinne Le Quéré.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

VI. Point sur l'ouverture à la diversité sociale

Marc MEZARD rappelle que des débats ont déjà eu lieu sur le sujet lors du Conseil scientifique du mois de juillet dernier. Après avoir fait le constat d'un manque de diversité sociale dans les meilleures grandes écoles du pays, la ministre leur avait adressé une lettre de mission à la fin du mois de juin, pour leur demander de veiller à ce que leurs modes de recrutement soient le reflet effectif d'un modèle méritocratique et les inviter à formuler des propositions en ce sens. Celles-ci

pouvaient également porter sur la mise en place de formations nouvelles, susceptibles d'attirer des étudiants aux profils différents et de les préparer aux procédures d'admission à ces établissements.

Étaient concernées par cette démarche l'ensemble des écoles normales, qui étaient invitées à rendre un rapport commun, l'Ecole Polytechnique et trois grandes écoles de commerce (HEC, ESSEC et ESCP Europe), qui devaient également formuler une réponse commune.

Des échanges ont eu lieu entre ces sept établissements. Les écoles normales ont rendu leur rapport le 14 octobre. Celui-ci comporte une partie commune et des propositions spécifiques tenant compte des spécificités de chacun de leur écosystème.

Actuellement, le recrutement de l'Ecole ne reflète pas toute la diversité sociale et un certain nombre de jeunes en restent exclus. Engager une réflexion sur le sujet est donc parfaitement justifié, même si des mesures ont déjà été mises en œuvre au cours des dernières années. Le concours normalien étudiant repose sur des épreuves de nature différente, ce qui permet d'attirer d'autres profils, d'un point de vue intellectuel ou social.

Sur les dernières années, l'Ecole affiche un taux de boursiers de l'ordre de 20 %, dont environ 25 % pour les étudiants et 17 % pour les élèves. Ces chiffres sont similaires pour Lyon. Saclay et Rennes affichent des taux supérieurs, car ces établissements recrutent traditionnellement dans les filières technologiques. Ils atteignent 27 à 28 %.

La notion de « boursier » est utilisée de manière générique mais cet indicateur n'est pas pleinement satisfaisant. Il faut entrer dans le détail des différents niveaux. En effet, les niveaux 0 ou 1 ne correspondent pas forcément à des catégories très défavorisées d'un point de vue économique. Par ailleurs, d'autres handicaps sociaux tenant notamment à la connaissance du système ne sont pas pris en compte.

L'objectif d'amener davantage d'étudiants issus de milieux défavorisés à l'Ecole ne peut être atteint que si un important travail est mené en amont, pour créer une dynamique dès le collège. Ce constat ne doit cependant pas dispenser d'engager des mesures spécifiques au niveau de l'ENS.

En ce qui concerne les collèges et les lycées, un travail d'identification et d'accompagnement des élèves est nécessaire. La plupart des personnes qui ont étudié à l'Ecole ont, au cours de la scolarité, rencontré un professeur qui les a incitées à envisager cette voie. Les mesures à mettre en œuvre dans ce domaine relèvent essentiellement du ministère de l'éducation nationale. Néanmoins, l'ENS pourrait contribuer à l'animation scientifique d'un certain nombre de clubs, de prix, etc.

Pour le premier cycle, l'action principale consiste à accompagner le développement du CPES. Actuellement, celui-ci recrute 150 élèves par an, sur environ 3 500 candidatures. Un dispositif de partenariats a été mis en place avec une trentaine de lycées. PSL souhaite doubler le nombre de places, tout en continuant à attirer la moitié de boursiers. Pour y parvenir, il est nécessaire d'élargir les partenariats avec d'autres lycées et de les renforcer avec du mentorat, du tutorat, etc. L'Ecole possède déjà un savoir-faire dans ce domaine avec le programme Talens, même si l'objectif de ce dernier est différent.

Des actions sont également nécessaires autour du recrutement à l'Ecole. La lisibilité des voies d'accès doit être renforcée, ainsi que l'information sur les soutiens financiers envisageables.

En ce qui concerne le concours CPGE, la mise en ligne des épreuves orales constitue une évolution nécessaire, particulièrement en sciences. Dans ce domaine, les classes préparatoires de province, qui peuvent être pourvoyeuses de davantage de boursiers, sont en effet handicapées par rapport aux grandes classes préparatoires parisiennes, qui se créent leurs propres bases de données grâce aux informations recueillies *via* les réseaux sociaux.

Toutes les grandes universités sont confrontées à cette problématique. Ainsi, Cambridge propose désormais une épreuve orale sur YouTube, ce qui permet à tous de savoir à quoi s'attendre.

S'agissant de l'organisation des concours CPGE, il est envisagé d'accorder des points de bonification pour les boursiers lors de la phase d'admissibilité. Un plus grand nombre d'entre eux pourraient ainsi passer devant le jury d'oral, qui ne serait évidemment pas informé de leur situation pour préserver l'équité. Une réflexion a été engagée sur les conditions de mises en œuvre d'un tel mécanisme au sein des écoles normales. Les écoles de commerce sont également intéressées. Quant à l'Ecole Polytechnique, qui applique déjà un système de points sur d'autres critères, elle envisagerait de le mettre en place de manière un peu différente.

Le rapport a été remis au gouvernement. Il a été accueilli favorablement et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé la mise en place d'un comité de pilotage pour suivre l'ensemble des propositions. Elle a également indiqué que le processus allait être étendu à 250 établissements d'enseignement supérieur et universités.

L'Ecole souhaiterait impliquer tous les normaliens dans une action d'accompagnement à un moment ou un autre de leur scolarité mais cette démarche devra être structurée. De même, le développement du CPES devra être soutenu et des dispositifs d'aides proposés aux étudiants. Pour le moment, le ministère ne s'est pas prononcé sur les aspects financiers. Des groupes de travail ont cependant été mis en place en interne pour approfondir les réflexions et effectuer des simulations. Beaucoup d'initiatives ont déjà été lancées au cours des dernières années. Un mouvement a été engagé. L'amplifier dépendra des moyens qui pourront être dégagés.

Pierre-Michel MENGER insiste sur la nécessité de mener une étude extrêmement approfondie sur les mécanismes permettant d'orienter le recrutement et sur les conséquences au regard des objectifs poursuivis. Le sujet est très complexe, car il impacte les équilibres entre égalité et sélection.

Marc MEZARD explique que le concours est théoriquement fondé sur le mérite mais, dans les faits, les personnes qui s'y présentent ne bénéficient pas toutes de la même préparation. En outre, beaucoup n'envisagent pas de le tenter. L'objectif ne doit pas uniquement être d'assurer une sélection parfaitement égalitaire à l'entrée mais, à chaque étape de la scolarité, de permettre à toutes les personnes admises d'avoir un niveau équivalent à l'issue du cycle concerné.

Pierre-Michel MENGER relève qu'en mettant en place des mécanismes correctifs à tous les niveaux, le risque est de remettre en cause des équilibres fragiles. Les avantages cumulatifs actuels pourraient déboucher sur des désavantages cumulatifs. Les simulations devront donc être multidimensionnelles.

Marc MEZARD confirme que de multiples critères devront être pris en compte. En l'occurrence, les propositions qui sont faites intègrent essentiellement la dimension économique. Celle-ci est probablement insuffisante mais elle a l'avantage de pouvoir être automatisée et anonymisée dans le cadre de l'attribution des points de bonification. Dans ce domaine, il faut probablement accepter d'avancer avec un certain niveau d'imperfection. Quant à la perspective de désavantages cumulatifs, elle apparaît tout de même extrêmement lointaine. La ministre avait demandé des éléments chiffrés. A l'horizon de cinq ou six ans, l'objectif serait donc de disposer d'environ 30 % de boursiers. Celui-ci paraît réaliste. Il correspond à la moyenne des masters en France. Son atteinte mobiliserait l'ensemble des voies d'accès à l'Ecole. Une attention particulière devra en outre être portée au développement d'éventuelles stratégies de contournement, comme les a connues Sciences Po avec des familles de milieux favorisés qui inscrivaient volontairement leurs enfants dans les lycées de ZEP pour faciliter ensuite leur admission.

Saadi LAHLOU reconnaît que les propositions qui ont été formulées sont pragmatiques et simples, malgré la complexité du contexte. Il suggère toutefois de sortir du cadre classique et de s'inspirer du modèle du tour extérieur de l'ENA. Celui-ci permet de réintroduire de la diversité avec une

population plus âgée, qui pourrait éventuellement être repérée par d'anciens normaliens et formée à l'enseignement. L'enjeu serait de dépasser la simple compensation de la reproduction sociale, qui peut être effectuée par l'attribution des points de bonus, pour agir sur le système et lui permettre de produire davantage de diversité dans le futur. En adoptant cette démarche, l'Ecole commencerait en outre à investir le champ de la formation continue, qui répond à la fois à un besoin de la société et qui permet de mobiliser des financements importants de la part des entreprises.

Marc MEZARD reconnaît que l'Ecole a peu investi dans la formation continue jusqu'à présent. Une réflexion pourrait être engagée sur le sujet.

Johanna SIMEANT-GERMANOS confirme que le troisième concours de l'ENA permet de récupérer des personnes qui ont acquis une autre expérience au cours de leur parcours de vie.

Marc MEZARD estime que ce modèle n'est pas forcément transposable dans toutes les disciplines. S'il s'adapte aux sciences politiques et à l'action publique, il peut être plus compliqué à mettre en œuvre en physique par exemple.

Justine LACROIX s'étonne que l'octroi de points de bonus ne concerne que l'écrit. Intuitivement, il lui semble en effet que l'oral est plus compliqué pour les personnes issues de milieux moins favorisés.

Marc MEZARD indique que l'expérience montre que l'écart est plus marqué sur l'écrit. Sur les 27 % de boursiers qui se présentent aux concours CPGE, 17 % sont admissibles, 17 % sont admis sur liste principale et 20 % intègrent finalement l'Ecole suite au jeu des démissions. Même si cette situation peut sembler paradoxale, l'oral n'est apparemment pas un obstacle.

Stanislas LYONNET demande si l'attribution des points de bonification augmenterait le nombre de personnes passant devant le jury d'oral. Ainsi, les candidats qui ne pourraient pas en bénéficier ne seraient pas pénalisés.

Marc MEZARD rappelle que la barre d'admissibilité n'est pas fixée à l'avance mais qu'elle est déterminée par le jury lui-même. Elle fluctue assez significativement d'une année sur l'autre. Ce mécanisme ne sera pas modifié et permettra d'absorber les volumes supplémentaires, qui resteront très réduits. Puisque l'objectif d'augmentation du nombre de boursiers impactera l'ensemble des voies d'accès à l'Ecole, seulement quelques candidats bénéficieront de ces points de bonus aux concours CPGE. Le jury ne connaîtra pas leur situation et ne pourra donc pas en tenir compte dans la fixation de la barre d'admissibilité.

Romain JOLIVET demande si une évaluation du dispositif et de son impact réel en termes d'augmentation de la part d'étudiants boursiers est prévue.

Marc MEZARD confirme qu'un suivi sera effectué. La ministre a annoncé qu'elle attendait des résultats d'ici cinq ans. Cette échéance est relativement proche mais paraît tout de même raisonnable.

Emmanuel TRIZAC demande s'il est envisagé de réserver le CPES aux boursiers, afin de limiter les stratégies de contournement.

Marc MEZARD insiste sur la nécessité de ne pas créer une « classe ghetto ». Les étudiants eux-mêmes y sont opposés. L'arbitrage est compliqué mais le mélange des profils paraît préférable.

Emmanuel TRIZAC rappelle que certains niveaux de bourse sont peu discriminants. Il demande s'il en sera tenu compte dans l'octroi des points de bonus.

Marc MEZARD le confirme. Il est envisagé de privilégier un scénario dans lequel l'octroi de points serait proportionnel au niveau de bourse.

Janek GUERRINI note que peu d'élèves issus du CPES passent les concours CPGE. Il demande si cet objectif ne pourrait pas être réaffirmé.

Marc MEZARD explique que le CPES n'est pas une CPGE mais une licence sur trois ans, qui emprunte quelques caractéristiques des classes préparatoires, notamment en termes de sélectivité, de volumes horaires et d'accompagnement. Certains étudiants choisissent de passer les concours CPGE. Néanmoins, ils n'y sont pas préparés. *A priori*, ils sont plutôt destinés à entrer à l'Ecole par la voie des concours étudiants.

Nicolas OBTEL demande si les points de bonification tiendront uniquement compte des critères sociaux ou également des aides spécifiques annuelles attribuées par le CROUS.

Marc MEZARD l'ignore mais propose d'approfondir le sujet. Plus largement, il indique qu'il faudrait essayer de trouver de meilleures grilles d'analyse que les bourses. Des travaux sont en cours pour identifier des critères probablement plus efficaces. Ils ne pourront toutefois pas être pris en compte à court terme.

Saadi LAHLOU demande si une réflexion est également engagée sur le contenu des épreuves, afin d'évaluer d'autres types de compétences, issues par exemple de l'engagement associatif.

Marc MEZARD indique que l'Ecole conserve un profil académique fort. Néanmoins, les épreuves ont déjà été diversifiées, notamment le cadre des concours étudiants. Elles permettent d'attirer d'autres types de candidatures.

Dans le cadre des concours étudiants, **Frédéric WORMS** confirme que l'analyse des dossiers dans la première étape du concours permet de tenir compte de l'ensemble du parcours des candidats, dans sa dimension académique avant tout mais pas uniquement.

Bernard PLAÇAIS s'enquiert d'éventuelles statistiques sur le devenir des boursiers après leur sortie de l'ENS.

Marc MEZARD répond par la négative. Il reconnaît que ce suivi devrait être amélioré. De même, il n'existe pas réellement d'analyse sur les carrières des normaliens élèves et des étudiants.

Le dispositif envisagé ne prend en compte que la diversité sociale. Jusqu'à présent, les mesures mises en œuvre en faveur d'une plus grande diversité de genre, en particulier dans les filières scientifiques, n'ont pas eu les résultats escomptés. Cette problématique ne pourra pas être traitée par l'octroi de points de bonification, car l'anonymisation n'est pas possible.

VII. Bilan des concours de recrutement des normaliens 2019 Lettres et Sciences

Anne CHRISTOPHE indique que le nombre de candidats aux concours scientifiques a augmenté. Cette tendance concerne à la fois les concours CPGE et étudiants et la sélection internationale.

Le taux de sélectivité est élevé. Il a fortement augmenté pour les concours étudiants et la sélection internationale, du fait de la hausse du nombre de candidats.

Le taux de confirmation demeure très variable en fonction des départements. Il est globalement assez élevé mais la concurrence reste particulièrement forte avec Polytechnique, notamment sur le concours PSI.

Seul le concours BCPST est globalement paritaire. Les femmes restent relativement peu nombreuses dans les autres concours CPGE. Elles obtiennent des résultats un peu en retrait au niveau de l'admissibilité mais elles ont plutôt de meilleures notes aux oraux et, lorsqu'elles sont admises, choisissent plus largement de rejoindre l'École. Au final, le pourcentage de femmes admises est donc globalement équivalent au nombre de femmes candidates.

La tendance est comparable pour les boursiers. Les oraux ne semblent pas discriminants, au contraire. Les candidats admis sont en outre plus nombreux à confirmer leur inscription à l'École.

L'origine géographique des candidats montre la prédominance des principales CPGE parisiennes. Celles-ci comptent cependant un certain nombre d'étudiants qui ont passé leur baccalauréat en province.

La filière médecine-sciences a été créée plus récemment et accueille dix étudiants chaque année. La proportion de femmes est satisfaisante et le taux de boursiers est assez élevé.

Frédéric WORMS indique que le nombre de candidats sur les concours littéraires CPGE est en progression, surtout en B/L. Avec l'ouverture de nouvelles classes préparatoires, celui-ci est de plus en plus attractif.

Le nombre de candidats a diminué sur les concours étudiants, probablement du fait de sa formalisation et de l'ajout d'une épreuve écrite avant l'admissibilité. Cette évolution ne fragilise pas leur sélectivité. Pour la première fois cette année un rapport de ce concours sera unifié et mis en ligne comme tel.

La progression de la sélection internationale est significative. Pour la première fois cette année, les épreuves se dérouleront à distance. Ainsi, les candidats ne seront plus obligés de venir à Paris.

Les démissions sont extrêmement rares en lettres mais deux sont intervenues en 2019, l'une en A/L et l'autre en B/L.

Marc MEZARD demande si les raisons en sont connues.

Frédéric WORMS répond qu'il ne dispose pas d'informations précises à ce sujet mais qu'*a priori*, les candidats concernés n'ont pas fait le choix d'une autre école.

Par ailleurs, les concours littéraires sont globalement paritaires, même si le nombre d'hommes parmi les admis est un peu supérieur à la proportion de candidats. Le biais se situe principalement au niveau de l'admissibilité. L'oral ne semble pas constituer un frein.

Le concours médecine-humanités quant à lui est paritaire.

En ce qui concerne les boursiers, la proportion d'admis aux concours CPGE est comparable à la proportion de candidats.

Janek GUERRINI demande s'il existe des éléments socio-économiques pour la sélection internationale.

Anne CHRISTOPHE répond par la négative. Évidemment, les étudiants concernés ne sont pas boursiers du CROUS. Il faudrait donc effectuer une analyse sur la base de la catégorie socioprofessionnelle des parents. Les aides qui peuvent être attribuées aux candidats admis sont, en revanche, très attractives. Elles permettent de recruter des personnes qui ne sont pas issues de milieux particulièrement favorisés.

Frédéric WORMS explique que l'organisation d'épreuves à distance en lettres devrait permettre de répondre aux obstacles financiers et aux problématiques de visas.

Bernard PLAÇAIS évoque le concours PSI. Sa création visait à attirer des étudiants qui ne passaient pas le concours physique-chimie classique. Il semble que cet objectif n'ait pas été totalement atteint.

Marc MEZARD rappelle que le concours PSI a toujours été présenté comme une expérience. Il n'existe que depuis deux ans, ce qui est un peu court pour tirer des conclusions. Il faut disposer de davantage de recul. Un bilan pourra être dressé au bout de cinq ans.

VIII. Point « Programmes gradués PSL » et appel d'offre Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence (SFRI)

L'examen de ce point est reporté.

IX. Bilan de la rentrée des nouveaux Masters

L'examen de ce point est reporté.

X. Points d'actualités

1. PSL (décret, élections, etc.)

Marc MEZARD annonce que le décret de création de l'université PSL est paru à la fin du mois de novembre. Une phase intermédiaire va perdurer jusqu'à la fin de l'année, puisque la COMUE ne disparaîtra qu'au 31 décembre. La fondation PSL continuera par ailleurs à exister.

Un calendrier de mise en place de l'ensemble des instances a été défini. Le règlement intérieur de la nouvelle université PSL a été adopté depuis le 7 novembre. Un comité de recherche du futur président va également être mis en place.

Pour les élections au Conseil d'administration, la date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 20 décembre. La constitution des listes répond à un certain nombre de règles, pour respecter la parité et la représentation de l'ensemble des établissements. La première réunion est prévue le 6 février avec les membres de droit et les membres élus. Au cours de cette séance, seront désignées les personnalités qualifiées. L'élection du président se déroulera le 27 février.

L'université PSL sera pleinement opérationnelle au mois d'avril, après les élections au sénat académique.

2. Nouveaux référents (intégrité scientifique ; racisme et antisémitisme)

Marc MEZARD indique que Mathias Girel a été désigné référent sur l'intégrité scientifique et Jean-Pascal Anfray référent chargé des questions de racisme et d'antisémitisme.

XI. Intervention de Frédéric Worms

1. Programme Humanités globales

Frédéric WORMS explique qu'il est prévu de rassembler un certain nombre de projets transversaux en humanités dans le programme « humanités globales ». Celui-ci vise à accroître leur visibilité et à renforcer la place de l'Ecole dans la prise en compte de ces thématiques.

2. Colloque Janvier 2020

Frédéric WORMS indique qu'un colloque sera organisé au mois de janvier sur les questions d'humanités. Le programme est en cours de finalisation.

3. Focus sur une activité de recherche

Frédéric WORMS indique que le colloque sera notamment l'occasion de lancer deux projets importants, l'un sur les études européennes et l'autre sur les études africaines. Les programmes marqueront deux ouvertures internationales complémentaires.

S'agissant des études africaines, c'est le rassemblement de projets très forts dans tous les départements de l'École, avec un programme nouveau de mobilités à tous les niveaux (du professeur au recrutement de normaliens en passant par les doctorants ou post-doctorants). L'économie du développement fait ainsi l'objet d'un important master de PSL.

XII. Questions diverses

Aucune question diverse n'est évoquée.

La séance est levée à 13 heures 20.